

AFFAIRE N° 28/3. - Eclairage du Jardin de l'Etat - Approbation du dossier technique - Autorisation de passer un marché de gré à gré avec la SOCIETE JEUMONT/REUNION.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous n'êtes pas sans savoir que, dans le cadre de l'aménagement du Jardin de l'Etat, il était prévu de procéder à son éclairage.

A cet effet, et compte tenu des délais limites imposés par le déroulement des Floralties, il ne nous a pas été possible de lancer un appel d'offres pour réaliser ces travaux.

Nous avons donc consulté par voie de presse toutes les entreprises spécialisées. Six (6) d'entre-elles nous ont communiqué leurs propositions.

La SOCIETE JEUMONT/REUNION présentant l'offre la plus avantageuse a offert d'exécuter les travaux pour un montant de 8 773 965 Frs CFA.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs, compte tenu de la très grande urgence de ces travaux et en application de l'article 312 - § 8 du Code des Marchés Publics, d'une part d'approuver le dossier technique, d'autre part de m'autoriser à passer un marché de gré à gré avec la SOCIETE JEUMONT/REUNION pour un montant de 8 773 965 Frs CFA.

LE MAIRE - Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Offusé
Saint-Jeans, le 16 Aout 1973
Paul de Licht
Le Secrétaire Général
Signé: S. Rasnet
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Lesyn

§

§

§